

**DÉCISION SUR LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CTS
SUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE TENUE
EN LIGNE LES 18 ET 19 OCTOBRE 2023**

Le Conseil exécutif :

1. **PREND NOTE** du Rapport de la Session extraordinaire du CTS-EST4, relative à l'examen et à l'approbation de la note conceptuelle et de feuille de route consacrées au thème de l'UA pour l'année 2024 ;
2. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.864(XXXVI) de février 2023, désignant l'éducation comme thème de l'Union africaine pour l'année 2024, et demandant à la Commission, en collaboration avec les États membres, les CER et les partenaires, de préparer une note conceptuelle et une feuille de route complètes pour le thème ;
3. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** de l'approche multipartite adoptée par la Commission et les partenaires dans l'élaboration de la Feuille de route ainsi que des engagements et du dévouement des principaux partenaires de développement dans leur soutien continu à la transformation de l'éducation en Afrique ;
4. **SALUE ET APPROUVE** la Feuille de route sur le thème de l'UA pour 2024 « Éduquer une Afrique adaptée au 21e siècle : Construire des systèmes éducatifs résilients pour un accès accru à un apprentissage inclusif, tout au long de la vie, de qualité et pertinent en Afrique » ;
5. **APPELLE à ce que** pour que des contributions volontaires soient mises à disposition pour la mise en œuvre du thème de l'Année 2024 ;
6. **AUTORISE** le COREP, à travers son Sous-comité sur la supervision générale et la coordination des questions budgétaires, financières et administratives et du Comité d'experts techniques F15, à examiner rapidement la demande de budget supplémentaire qui sera soumise par la Commission de l'UA pour la mise en œuvre des activités du thème de l'année 2024, et donne mandat au COREP d'adopter ce budget supplémentaire spécifique après son examen ;
7. **APPELLE EN OUTRE** les États membres à participer à la mise en œuvre du thème de l'UA pour 2024 ;
8. **INVITE** la Commission de l'Union africaine, l'AUDA-NEPAD, les communautés économiques régionales, l'Organisation des Nations unies, les partenaires de développement, les organisations de la société civile, la jeunesse et toutes les autres parties prenantes à continuer de renforcer leur soutien aux États membres en facilitant la mise en œuvre de la feuille de route ;
9. **EXHORTE** les États membres, les CER et les mécanismes régionaux à rendre compte de leurs actions et activités sur la mise en œuvre du thème de l'UA pour 2024 pour le partage d'expériences et l'apprentissage entre pairs afin d'accélérer la transformation des systèmes éducatifs en Afrique ;

10. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route lors de la prochaine Réunion de coordination annuelle et de soumettre un rapport final à la quarante-sixième (46^e) session du Conseil exécutif en février 2025.